

FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

À SAVOIR

- Durée :
3h (demi-journée)
- Effectif =
Jusqu'à 12 personnes
- Formation directement
en entreprise, adapté aux
spécificités du site
- Aucun pré - requis
nécessaire

Qu'est-ce qu'un équipier de première intervention ?

L'EPI est un salarié de l'entreprise. Son rôle est d'intervenir rapidement en cas d'incendie afin de lutter contre celui-ci, de sécuriser la zone, et d'évacuer le personnel et les civils présents en attendant l'arrivée des pompiers.

Le rôle de l'EPI est primordial dans une entreprise, et nécessaire au regard de la réglementation.

En effet, légalement, l'employeur doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu » (Art. R.4227-28 du Code du Travail)

Objectifs de la formation :

- Apprendre aux salariés les gestes nécessaires pour faire face à un début d'incendie
- Savoir donner l'alerte
- Comment intervenir
- Quels sont les moyens de première intervention et comment les utiliser

- Intervenant :
Sapeur-pompier formateur
incendie et agent de
prévention
- Issue de la formation :
Attestation de fin de
formation
- Renouvellement
obligatoire :
Tous les 12 mois
(voire 6 mois pour les
entreprises de 50+ salariés)

TARIF : NOUS CONTACTER

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Mail :

contact@i2sformations.com

Téléphone :

Pierre LEGROS (gérant) :

06 85 75 65 84

Quentin MACHEBEUF
(assistant manager) :

06 27 72 55 31

Nos réseaux sociaux :

f Facebook :

facebook.com/i2sformations

in LinkedIn :

[linkedin.com/company/
i2s-formations](https://linkedin.com/company/i2s-formations)

Notre site web :

www.i2sformations.com